

CHARTRE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE MULTISITE DE BEZIERS

Principes éthiques

Les services fournis par la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Béziers intègrent soins médicaux, sociaux et de santé publique.

Les professionnels de santé signataires de la chartre s'engagent à respecter les règles suivantes :

- mettre le patient ou usager au centre du dispositif de soins
- respecter le libre choix des usagers de soins
- assurer une transmission des données dans l'équipe de soins
- garantir la confidentialité des informations
- s'engager à participer aux formations interdisciplinaires réalisées sur place
- s'impliquer dans les actions mises en œuvre par le collectif.

Les professionnels adhérents à cette chartre expriment leur volonté d'optimiser la qualité et la sécurité des soins délivrés auprès des usagers.

Chaque usager a droit au respect et à la dignité quelques soient ses origines et ses conditions socio-économiques. Aucune personne ne peut faire l'objet de discrimination dans l'accès aux soins ou à la prévention.

1) Population et accès aux soins :

Les professionnels de la MSP qui fonctionnent en mode libéral s'engagent à ce que toute demande de soins sur le territoire couvert par leur profession trouve une réponse appropriée dans des temps conciliables avec l'état de santé de la personne concernée. Notre organisation vous permet de bénéficier d'un accueil par du personnel dédié tous les jours :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00
Le samedi de 8h00 à 12h00

L'accueil pourra se faire :

- sans rendez-vous en cas de nécessité médicale
- dans la journée si votre situation le nécessite

Le secrétariat est joignable en composant le numéro de téléphone de votre médecin traitant.

En dehors des heures d'ouverture, vous devez contacter le 15 pour vous orienter immédiatement vers la solution la plus adaptée au regard de votre état de santé.

Territoire couvert par les médecins généralistes : Béziers intra-muros et plus particulièrement les quartiers du centre ville et de la Devèze ; St Pons de Thomières.

Territoire couvert par les sages femmes : Béziers intra-muros et plus particulièrement les quartiers du centre ville et de la Devèze.

Territoire couvert par les infirmières : Béziers intra-muros et plus particulièrement les quartiers du centre ville et de la Devèze.

Territoire couvert par les médecins spécialistes : Béziers intra-muros et plus particulièrement les quartiers du centre ville et de la Devèze.

2) Organisation des soins et coordination :

Chaque intervenant professionnel conserve sa responsabilité dans son champ d'activité propre.

Les activités de santé individuelle et celles de santé communautaire sont organisées et dispensées en vue d'une synergie dans l'intérêt de la santé des personnes.

La coordination des soins permet :

- d'organiser des informations vous concernant entre les différents professionnels de la maison de santé amenés à assurer votre suivi médical
- de vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la MSP dont vous avez besoin
- d'organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.

3) La gestion de l'information sanitaire et sociale :

Toute personne prise en charge a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations la concernant.

Elle doit être avertie de tout travail collectif des professionnels de la MSP à son sujet.

Les professionnels de santé doivent garantir la confidentialité des informations.

Le partage de l'information entre professionnels est de principe, en respect du secret professionnel selon les règles de déontologie qui sont propres à chaque profession.

Il exerce avec l'accord du patient ou de son représentant.

Ce partage doit se faire dans le seul objectif d'améliorer la réponse à la demande de soins du patient.

4) La formation des professionnels :

Les professionnels signataires s'engagent à suivre des formations régulières proposées par leurs organisations professionnelles respectives pour être en capacité de proposer les soins les plus adéquats aux patients en fonction des dernières données disponibles.

Ils s'engagent à se soumettre aux exigences des obligations de formation et d'évaluation lorsque celles-ci sont réglementaires dans leur profession.

Les professionnels de santé signataires s'engagent à développer des terrains de stage pour les étudiant en formation dans leurs domaines respectifs.

5) Les effets recherchés :

Par le respect de cette charte, les signataires cherchent à atteindre la qualité, l'équité, la pertinence et l'efficacité des soins donnés à la MSP de Béziers :

- la qualité par une démarche commune d'approbation des recommandations en vigueur et par une démarche d'évaluation du travail effectué en commun
- l'équité en assurant à chaque habitant du secteur un égal accès aux soins quelque soient ses origines et ses conditions socio-économiques
- la pertinence en réfléchissant avec la population aux priorités à donner à l'action commune
- l'efficacité en incorporant à chaque étape précitée, un souci d'économie des moyens.